



Calcul des congés payés embauche 20/01 à temps partiel

Par **even**, le **29/03/2015** à **23:52**

Bonjour,

J'ai un contrat CDD à temps partiel à 24 h/semaine et j'ai commencé à travailler le 20/01/2015. A combien de jours ai-je droit ? J'ai travaillé deux semaines en janvier, ai-je droit à 2.5 jours ou quel est le calcul ?

D'avance merci.

Nadège

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **10:39**

Bonjour,

Le calcul est effectué au prorata temporis, avec un arrondi au nombre entier supérieur (L. 3141-7 du code du travail).

Dans votre cas à peu près: $2.5 \times 0.5 = 1,25$ arrondi à 2

Mais en CDD si vous ne prenez pas vos congés, ces jours seront rémunérés à la fin du contrat sur la base de 10% des salaires versés.